



Aurignac, le 20 janvier 2010

Madame, Monsieur,

Je vous informe que l'Assemblée Générale se tiendra le **mercredi 27 janvier prochain, à 20 h 30.**

L'ordre du jour est le suivant :

- Election d'un membre du Bureau,
- Musée de la préhistoire : présentation des deux projets et délibération pour décision,
- Délibération coût horaire des agents,
- Délibérations pour ouvertures de crédits achat : véhicules PATA, Jumper et photocopieur,
- Délibération modification du PLU d'Aurignac,
- PLUi : informations,
- Pronomades : bilan saison 2009,
- 10^{ème} anniversaire de la CCCA,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Luc GUILHOT

PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 JANVIER 2010

Etaient présents :

Alan : Jean-Luc GUILHOT
Progreso DELGADO
Ludovic BOURGOIS
Jean-Luc SOUDAIS

Aulon : Michel FITTE
Marie-Luce GASPIN
Roger FAURE

Aurignac : Pierre MARQUOIS
Jean-Michel LOSEGO
Claude SOULA
Daniel BERNADETS
Nicole CISTAC
François ESQUERRE
Bernard DREHER
Jean-Pierre VALLIERE
Jean-Marc VIGUIE
Nicole SAMOUEILLAN

Bachas : Marcel BERGES
Thierry VIGNEAUX

Benque : Jean-Claude LASSERRE
Arnaud LANDEMAINE

Boussan : Patrick BOUBE
Marie-Jo LABAT

Bouzin : Alain PASSAMENT
Olivier BOYER

Cassagnabère-
Tournas : Bernard DISCORS
Joël MARIBON-FERRET
Danielle LUTHRINGER
Jean-Pierre JOUFFREAU

Cazeneuve-
Montaut : Josiane TESSER
Robert BLANC

Eoux : Monique REY
Didier BARTHE

Esparron : André MASSARIN
Jean-Claude LAJOUS

Latoue : Jacques FERAUT
Pierre BOSCH
Christian SAUX

Montoulieu
Saint-Bernard : Camille SORS
Jean-Pierre JACQUEMART

Peyrissas : Didier FRECHOU
Patricia CASSAGNE (déléguée suppléante représentant
Maryline VINSONNEAU)

Peyrouzet : Philippe LAGRANGE
Michel SIGU

Saint-André : Jean de GALARD
Eliane RAULET

Saint-Elix Séglan : Danielle ADER
Jean-Michel SUSPENE

Samouillan : Jean MAURUC
Alix ROUGE (délégué suppléant représentant Michel
CHRETIEN)

Terrebasse : Francis DIGNAT
Thomas FAURE

Etaient excusés (non représentés) :

Aulon : Georges-Bernard BRANGE

Etaient absents:

Latoue : Serge LABEDA

Présents : 52
Absents excusés : 1
Absents non excusés : 1

TOTAL : 54

Modification du PV le 10/03/2010
A la demande de Michel Chrétien :

Michel Chrétien a fait remarquer qu'il était bien présent à cette réunion et non représenté par Alix Rougé comme indiqué sur le premier PV. Il souhaite en outre

remplacer, page 6 du PV au 2^{ème} §, « les plans présentés » par « les projets présentés ».

Mme Eliane RAULET est élue secrétaire de séance.

I. Election d'un membre du Bureau :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Thomas Faure, membre du Bureau, a donné sa lettre de démission et qu'il convient donc d'élire un nouveau membre.

Thomas FAURE fait lecture à l'Assemblée de sa lettre de démission.

Monsieur le Président fait un appel à candidature. Un seul candidat se présente, en la personne de Francis DIGNAT.

Il est procédé au vote, à bulletin secret.

Nombre de votants :	51 (Thomas FAURE ne participant pas au vote)
Francis DIGNAT :	45 voix
Bulletins nuls :	6
Total :	51

Francis DIGNAT est élu membre du Bureau de la CCCA.

II. Musée de la préhistoire :

Monsieur le Président rappelle que cette séance devra se clore par une décision des délégués sur le projet.

Pierre Marquois, Maire d'Aurignac, présente le dernier travail réalisé :

Il rappelle avant tout la situation : la compétence prise par la CCCA, la nécessité de présenter un dossier au plus tard le 31 mars 2010, l'impatience des partenaires financiers face à un projet qui a déjà été reporté 3 fois, l'opportunité d'une subvention à hauteur de 80 % (qui ne se renouvellera peut-être pas), l'accord de financement partagé pour moitié par la CCCA et pour moitié par la commune d'Aurignac dans la limites de 600 000 € au total.

Il énumère les atouts du canton d'Aurignac :

- Les découvertes d'Edouard Lartet, trésor potentiel,
- Un territoire en développement à bonifier,
- Un territoire accessible,
- Un thème porteur,
- Des synergies de réseau.

Deux projets restent à l'ordre du jour et se doivent d'être discutés :

- le projet initial présenté en décembre 2008 (plan A),
- un autre projet, qui situerait le musée dans la vieille ville, plus précisément dans le bâtiment Caupert (plan B).

Pierre MARQUOIS se livre à une analyse comparative des plans A et B, lesquels coûteraient respectivement 2 150 700 € et 1 716 200 €. Resterait annuellement à la

charge de chaque collectivité (CCCA et commune d'Aurignac) 16 432 € pour le plan A et 13 221 € pour le plan B, soit une différence de 3 211 € par an et par collectivité.

Les recettes de fonctionnement sont présentées selon plusieurs hypothèses faisant varier le nombre annuel de visiteurs, le tarif des entrées, et le nombre de personnes employées.

En prenant l'hypothèse de 12000 visiteurs/an au tarif de 4,70 € l'entrée et en supposant que le responsable et le conservateur ne sont qu'une seule et même personne, on parvient à un déficit de 66 157 € par an pour le plan A et de 61 246 € par an pour le plan B, soit une différence de 4 911 €.

Pierre Marquois termine son exposé en rappelant les facteurs clés du succès :

- Une association mobilisant toutes les énergies autour d'une équipe responsable,
- Une politique de communication,
- Une politique de commercialisation,
- Des événements attractifs,
- Des possibilités offertes aux associations locales,
- Une offre de consommation.

Michel FITTE demande la parole. Il rappelle que c'est la troisième tentative de réalisation du musée, toutes avortées jusqu'alors de la part de la commune d'Aurignac. La CCCA, quant à elle, en est à son premier essai. La compétence a été prise, puis il faut prendre une décision en l'espace de quelques jours. Il ne faut pas oublier que se sont les deniers des contribuables qui sont engagés dans cette affaire. Il reste très sceptique quant à pertinence de ce projet.

Monsieur le Président lui objecte que la prise de décision ne se fait pas dans la précipitation dans la mesure où la délibération entérinant la parité de financement entre la CCCA et la commune d'Aurignac a été prise en décembre 2008, qu'un comité de pilotage a été créé dans la foulée et a présenté ses travaux lors de l'AG du 15 octobre 2009 et que l'AG du 12 décembre 2009 a, de manière très précise, affiné le projet et donné les chiffres définitifs.

On ne peut donc pas dire que l'on découvre le projet et que l'on demande aux élus de décider trop rapidement.

Pierre Marquois précise qu'il reste absolument certain des chiffres de l'investissement et extrêmement confiant dans ceux du fonctionnement.

Jean-Pierre Jacquemart souligne que la médiathèque, projet qui a été abandonné, était un choix politique en tant qu'investissement social.

Monique Rey regrette de ne pas avoir eu connaissance du projet d'investissement avant ce soir et se demande pourquoi tous les projets qui ont conduit à retenir la seconde hypothèse que constitue le plan B (salle des fêtes, boulodrome, ancien musée...) ont été abandonnés sans avoir été présentés pour se tourner vers l'immeuble Caupert.

Pierre Marquois lui répond que ces projets n'ont pas suscité davantage d'investigations de par la complexité de la mise en œuvre qu'ils nécessitaient.

Monique Rey répond que les projets A et B présentés ne correspondent pas à ce qu'elle attendait pour lui permettre de se prononcer sur le sujet.

Jean de Galard fait remarquer qu'il manque le chiffre qui sera inscrit à compter de 2010 au budget de la CCCA. Il souligne que les impôts ont augmenté de plus de 20 % en 2009 ; l'éclairage financier est, à ses yeux, indispensable. Avant de s'engager pour 20 ans, il faut revenir devant chaque conseil municipal pour présenter les chiffres. On redécouvre un projet qui doit s'inscrire dans les financements communautaires. Le conseil municipal de Saint-André se prononcera de manière positive à condition que le projet reste dans le cadre d'un budget équilibré.

Monique Rey souhaiterait avoir d'autres choix que les seuls plans A et B.

Monsieur le Président informe qu'il a demandé à Melle Alabro, trésorière, de réaliser une simulation sur 4 ans (jusqu'en 2014) afin de connaître l'impact du musée sur les finances.

Bernard Discors souligne qu'il manque tout de même l'état actuel des finances de la CCCA. Il rappelle également les raisons qui l'ont conduit à se prononcer contre le projet de musée : s'il croit au développement économique du canton, il ne croit pas en ce projet, pas davantage qu'il ne croit possible des synergies avec d'autres sites préhistoriques éloignés de plusieurs centaines de kilomètres d'Aurignac.

Marie-Luce Gaspin, quant à elle, pense que le musée sera une « locomotive » et que beaucoup de choses se créeront dans sa foulée. Elle ajoute qu'à être trop raisonnable, rien ne se fera jamais.

Danièle Ader et Michel Fitte lui objectent qu'il faut au contraire faire preuve de raison quand on touche aux deniers publics.

Patrick Boubé comprend la demande de Jean de Galard.

En tant que membre du comité de pilotage, il remercie Pierre Marquois pour son investissement dans ce comité. Il rappelle qu'il a déjà donné son avis sur la question du musée lors du Bureau : on a la prétention de réaliser quelque chose d'honorable ; il faut toutefois rester les pieds sur terre. S'il souhaite qu'il y ait un musée à Aurignac, il n'oublie pas qu'il reste 20% à la charge de la collectivité et 20% de 2 100 000 €, ce n'est pas l'équivalent de 20% de 1 500 000 €...

Il ajoute que ce qui pèsera le plus, ce sera le fonctionnement qui dépendra de l'orientation qu'on voudra lui donner. Veut-on axer le musée sur le volet scientifique ou souhaite-t-on plutôt attirer un tourisme de masse ?

Pour l'ensemble de ces raisons, il réaffirme son soutien au plan B. On a supprimé la médiathèque dans le but de faire baisser l'investissement de façon conséquente. Sa défense du plan B s'accompagne de l'idée qu'il faut encore réduire l'investissement et le fonctionnement. Un parking de 150 000 € est, à ses yeux, inutile si les prévisions de fréquentation, basées sur 33 touristes par jour, s'avèrent réelles.

Il émet par ailleurs quelques doutes sur le projet de sentier qui irait du musée à l'abri préhistorique et reste persuadé que l'on peut réaliser un plan B à 1 400 000 €. L'économie que l'on ferait sur l'investissement pourrait, par exemple, servir à racheter de vieux bâtiments pour installer des échopes...

Tout élu se doit d'être prévoyant et d'anticiper l'avenir. C'est pour cela qu'il défend un projet plus réaliste et qui, en outre, offrira davantage de solutions de repli si le projet venait à échouer.

Il souhaite enfin que chacun puisse s'exprimer ce soir, prenne quelque temps de réflexion supplémentaire et que le vote se fasse la semaine prochaine.

Philippe Lagrange fait remarquer qu'aucun projet n'a été autant éclairé, analysé, chiffré, que ce projet de musée.

Bernard Dreher ajoute que la collection de l'aurignacien a obligation d'être présentée au public et que l'on est par conséquent à ce jour dans l'illégalité sur ce point. A ses yeux, le plan B n'est qu'un « copier/coller » de l'ancien musée.

Nicole Cistac lui rétorque qu'il n'est pas sérieux de ramener le projet B à l'ancien musée. Pour avoir souvent conduit des visiteurs voir le musée de l'Abbé Algans, elle peut affirmer que ces derniers étaient très intéressés. Mais quand elle n'a plus été en mesure d'assurer ces « visites guisées », les touristes se sont retrouvés seuls pour effectuer la visite et, par la suite, le musée a dû fermer ses portes pour cause d'insalubrité.

Elle se range aux côtés de Patrick Boube et se prononce en faveur d'un musée installé dans le bâtiment Amiel/Caupert qui a l'avantage d'être déjà construit.

Melle Alabro, trésorière, fait état des 4 simulations qu'elle a réalisé et qui envisagent les finances de la CCCA sur 4 ans, de 2010 à 2014 :

- première simulation : sans aucun projet,
- deuxième simulation : avec le projet de micro-crèche,
- troisième simulation : avec le projet de musée,
- quatrième simulation : avec les projets de micro-crèche et de musée.

Il est à noter que n'ont pas été pris en compte les éventuelles recettes de la surface commerciale et du photovoltaïque.

Jean-Claude Lajous fait remarquer qu'il faut intégrer le musée dans un projet plus vaste de tourisme de masse.

Danièle Ader s'interroge : les petites communes pourront-elles continuer à réaliser leur propres projets dans ce contexte ?

Monsieur le Président lui répond que tous les investissements ne seront pas gelés par le projet de musée.

Michel Fitte reste persuadé qu'il faut ajouter un coefficient de 1 à 2 % aux chiffres annoncés.

Monsieur le Président lui fait remarquer que les différents projets présentés tiennent compte de ce coefficient depuis le départ.

Il ajoute encore que le projet A fait appel à la construction et risque donc de faire travailler un certain nombre d'entreprises locales, ce que ne permettra pas le projet B.

Philippe Lagrange demande quelle est la capacité d'accueil des projets A et B.

Pierre Marquois lui répond qu'elle est supérieure dans le plan A, tout en sachant que la fréquentation d'un musée reste très saisonnière.

Francis Dignat estime que l'on ne prend pas assez en compte l'évolution des nouvelles technologies ; le musée risque d'évoluer très vite, ce qui nécessite d'avoir une vision très évolutive du bâtiment.

Marie-Jo Labat s'exprime en tant que visiteur de musée : l'argument stipulant que l'accessibilité sera moindre dans le plan B n'est pas très convainquant selon elle : à Toulouse, la plupart des musées sont situés en centre ville, sans parking à proximité et bien souvent, comportent plusieurs étages.

Jean-Marc Vigié constate que l'on parle beaucoup dans le vague et dans le vide. Le projet de musée est abordé exclusivement sur le plan des finances ; or, ce ne sont pas les chiffres qui génèrent les projets, mais bien l'inverse.

Il souhaite présenter à l'Assemblée sa propre vision du projet, à travers un diaporama qui tourne autour de la finalité (pourquoi ?), de l'objectif (quoi ?) et de l'éthique (comment ?)

- *Finalité : Pourquoi un musée ?*

Tout d'abord parce que l'aurignacien étant connu dans le monde entier de par l'importance des découvertes d'Edouard Lartet, nous avons le devoir de cultiver cette mémoire. Cela se fera par la création d'un musée sans but lucratif qui tirera ses ressources de subventions, de recettes directes, de mécénats et de dons et cherchera à attirer à la fois les spécialistes (chercheurs, enseignants...) et les touristes en quête de choses plus « ludiques ». C'est la raison pour laquelle ce musée se doit d'être un lieu de culture et de loisirs.

- *Objectif : Quel type de musée ?*

Il faut inventer un nouveau concept de musée, ludique et tourné vers le grand public, que l'on peut qualifier de « centre de loisirs culturels ».

- *Ethique : la responsabilité politique.*

- Optimisation de tous les facteurs de réussite,
- Fixation des limites de la juste contribution financière des collectivités locales et cette réalisation,
- Structuration de l'organigramme : détermination du montage juridique et financier.

Modification du PV le 10/03/2010

A la demande de Jean-Marc Vigié :

Il souhaite réintégrer ainsi l'explicitation sur la responsabilité politique, page 8 du PV :

« - *optimisation de tous les facteurs de réussite,*

- *fixation des limites de la juste contribution financière des collectivités locales à cette réalisation,*

- *structuration de l'organigramme : détermination du montage juridique et financier*».

En conclusion, Jean-Marc Vigié oppose le plan A et le plan B comme deux typologies de musées aux conséquences diamétralement opposées, la première étant vouée à l'augmentation des ressources via ses facteurs annexes de recettes, la seconde étant vouée à contenir ses charges sans perspectives de développement.

Monsieur le Président demande si les délégués souhaitent voter ce soir ou s'ils préfèrent reporter la décision à une date ultérieure : 21 se prononcent pour un vote immédiat, 25 pour un report et 2 s'abstiennent.

Il est donc décidé de reporter la décision au vendredi 05 février, lors d'un Conseil Communautaire extraordinaire.

III. OTCA :

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir valider le slogan proposé par l'OTCA arrivé en tête des votes des habitants du canton « Terres d'Aurignac : l'Histoire au cœur de la Nature ».

Le slogan est validé à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle les dates des prochaines réunions :

- Commission finances : lundi 08 février à 17 h 30
- Bureau : mardi 02 mars à 20 h 30
- Commission finances : lundi 08 mars à 20 h 30
- Assemblée Générale : mercredi 10 mars 20 h 30
- Bureau : jeudi 18 mars à 20 h 30
- Assemblée Générale : lundi 22 mars à 20 h 30
- Assemblée Générale : mercredi 31 mars 20 h 30.

La séance est levée à 00 h 40.
